

Subventions aux associations diverses

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission Culturelle
Anciens Combattants Français Musulmans	1 500 F	6 000 F	1 500 F
Aide Humanitaire et Alimentaire de la Grette	5 000 F	5 000 F	5 000 F

La dépense totale, soit 6 500 F, est à prélever sur le chapitre 92.241 article 6574 code service 41070 du BP 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.